



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24439
13 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 AOUT 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES
COMORES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Compte tenu de la détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine, où de graves violations des droits de l'homme et du droit international se produisent à la faveur des actes d'ingérence et de l'intervention armée d'un pays tiers, et de la menace que ces événements font peser sur la paix et la sécurité internationales, j'ai l'honneur de demander, au nom du Gouvernement comorien, que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner, en consacrant un débat en règle à la question, la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine et décider d'une action collective, en prenant notamment les mesures prévues à l'Article 42 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de rétablir la paix et la stabilité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des Comores auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Amini Ali MOUMIN
